

# Le site gouvernemental dédié à la cybermalveillance a déjà 5 ans !



© 2022 Les Echos Publishing

En 5 années d'existence, Cybermalveillance.gouv.fr a déjà rencontré un franc succès, signe qu'il répond à une véritable problématique. 8 000 000 de visiteurs ont ainsi visité le site et plus de 600 000 demandes d'assistance ont été enregistrées sur la plate-forme. Créé pour informer, assister les victimes d'actes de cybermalveillance et observer la menace, le site met à disposition de nombreux contenus de prévention et de sensibilisation à la fois pour les particuliers, les entreprises et les collectivités, sous forme de fiches ou de vidéos. Il propose également de réaliser des diagnostics, donne des conseils et si besoin, met en relation les demandeurs avec des professionnels informatiques de proximité, susceptibles de les assister techniquement.

## Des outils pour connaître les bonnes pratiques de cybersécurité

Depuis peu, la plate-forme offre un nouveau service de mise en relation avec des prestataires labellisés ExpertCyber afin d'accompagner les organisations dans la sécurisation de leurs systèmes d'information. Enfin, elle met également à disposition différents outils comme un kit de sensibilisation, sorte de « bible » des bonnes pratiques en matière de

cybersécurité (il regroupe des fiches décrivant de nombreux risques et présentant les mesures préventives à mettre en place et les actions à initier en cas d'attaque). Ou encore le guide cybersécurité dédié aux PME et TPE pour accompagner les entreprises face au risque de cyberattaques, avec des recommandations concrètes d'experts, des témoignages d'entrepreneurs et des récits de victimes.

Pour en savoir plus : [www.cybermalveillance.gouv.fr](http://www.cybermalveillance.gouv.fr)

© 2022 Les Echos Publishing